Image not found or type unknown

Requête en rectification d'erreur matérielle

Par **Astrid09**, le **15/12/2017** à **19:54**

Bonjour,
Mon ex mari a demandé le remboursement de pensions alimentaires deux ans après l'adoption simple de notre fils par mon mari actuel. Il a accepté l'adoption mais n'avait rien demandé concernant la pension.
Dans le jugement, suite à sa demande de remboursement, je ne suis aucunement condamné à ça. Ce dit jugement stipule simplement que la pension alimentaire cesse d'être dues à une date donnée. Or mon ex voulait obtenir le remboursement sur les 24 derniers mois.
Il a tenté de l'intimidation en faisant appel à un huissier mais en vain.
Maintenant son avocat à déposé une requête en rectification d'erreur matérielle. Le juge peut-il décider de rectifier et de me condamner ?
J'ai lu sur le net que dans cette procédure le juge ne peut changer le fond du jugement, s'il me condamne, le fond sera changé non ?
J'ai besoin de votre aide pour m'éclaircir les idées svp merci à tous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés